



AVIS MODIFICATIF DE D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05/2023/MEF/AC/MAT

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES AUX COOPERATIVES OU AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Il est porté à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert sur offres des prix **N°05/2023/MEF/AC/MAT**, publié dans le journal al Bayane le 06/03/2023 sous le n°14458, ayant pour objet **l'acquisition, Installation et mise en service de matériels techniques de sonorisation et de projection pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances.**

A été modifié comme suit :

1) Le montant de l'estimation financière est fixée comme suit :

Lire :

Huit Cent Sept mille Six Cent dirhams toutes taxes comprises (807 600,00 dhs ttc).

Au lieu de :

Sept Cent Quatre-Vingt Quatre mille Huit cent dirhams toutes taxes comprises (784 800,00 dhs ttc).

Le reste du dossier d'appel d'offres, demeure sans changement

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05/2023/MEF/AC/MAT

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES AUX COOPERATIVES OU AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le **30 Mars 2023 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour **l'acquisition, installation et mise en service de matériels techniques de sonorisation et de projection pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat – Chellah, Bureau n° 227, 2ème étage Entrée «D»**, Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (<http://www.marchespublics.gov.ma/marchespublics/>) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (<http://www.finances.gov.ma>) Rubrique "Appel d'Offres".

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **10 000,00 DHS (Dix Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Sept Cent Quatre-Vingt Quatre mille Huit cent dirhams toutes taxes comprises (784 800,00 dhs ttc).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics ;

La date prévue pour la visite des lieux est le **17 Mars 2023 à 11 heures**, à l'Institut des Finances de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sis à rue Derna Place Piétrie -Rabat.

La Documentation technique, les prospectus et le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres (article 11 du règlement de la consultation) doivent être déposés, auprès du Bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales-bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, quartier administratif Rabat-Chellah, et ce au plus tard **le 29 Mars 2023 à 15 H 00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hijra 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) ;
- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019) ;

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et par l'article 6 du règlement de consultation.